

COMPTE RENDU

CAPL A et C du 5 juillet 2022 de recours relatif l'évaluation professionnelle

Toulouse, le 8 juillet 2022

DÉCLARATION LIMINAIRE

Vous la trouverez en ligne sur le site local de la CGT Finances publiques 31 :

https://31.cgtfinespubliques.fr/IMG/pdf/liminaire_cap_c_et_a_recours_eval_pro_def.pdf

RÉPONSES À LA DÉCLARATION LIMINAIRE

Le président de la CAPL a indiqué que beaucoup de sujets des déclarations liminaires relèvent du national et seront remontés au niveau national. Il a cependant retenu que l'ensemble des organisations syndicales demandaient que les objectifs et la valeur professionnelle soient reconnus dans un cadre collectif et non individuel. Pour lui le cadre collectif est vu en dialogue de gestion et le cadre individuel est un exercice nécessaire.



La CGT attire votre attention sur l'importance de l'évaluation professionnelle. Vous pouvez retrouver notre analyse sur le sujet sur notre site local à l'adresse :

https://31.cgtfinespubliques.fr/IMG/pdf/tract_recours_2022_def.pdf

RECOURS ÉVALUATION PROFESSIONNELLE DES CADRES A

Le procès verbal de la CAPL des listes d'aptitude du 14 novembre 2018 a été approuvé à l'unanimité.

Bilan de la campagne évaluation professionnelle 2022 :

240 cadre A ont été évalués.

6 recours hiérarchiques ont été déposés (aucun l'an dernier).

3 collègues sont allés en entretien avec l'autorité hiérarchique.

2 ont fait recours en CAPL.

La CGT défendait les deux dossiers.

Un dossier n'a rien obtenu à l'issue de la CAPL, le deuxième a obtenu partiellement satisfaction sur sa requête.

Les élu.e.s ont voté contre la proposition de l'administration sur les deux dossiers (3 votes contre) car les collègues n'avaient pas obtenu satisfaction sur l'ensemble de leur requête.

La parité administrative a voté pour sur les deux dossiers (3 votes pour).

RECOURS ÉVALUATION PROFESSIONNELLE DES CADRES C

Le procès verbal de la CAPL des recours d'évaluation professionnelle du 08 novembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Bilan de la campagne évaluation professionnelle 2022 :

497 cadre C et 14 agents C techniques ont été évalués.
6 recours hiérarchiques ont été déposés, comme l'an dernier.
2 sont allés en entretien avec l'autorité hiérarchique.
2 ont fait recours en CAPL contre 1 l'an dernier.

La CGT défendait un dossier sur les deux. Un dossier n'a rien obtenu à l'issue de la CAPL, le deuxième a obtenu pleinement satisfaction de sa demande.

Les élu.e.s ont voté contre la proposition de l'administration sur le premier qui n'a rien obtenu (3 votes contre). La parité administrative a voté pour sa proposition (3 votes pour).

Sur le second dossier, l'ensemble des élu.e.s et la parité administrative ont voté pour (6 votes pour).

QUESTIONS DIVERSES

- comment allons-nous voter le PV de ces deux CAPL puisque ce sont les dernières CAPL du département ?

Réponse : on va voir avec la Centrale, peut-être lors du premier Comité social d'administration après les futures élections ?

- des réponses sont attendues depuis mars 2022 par des collègues concernant leur prime de restructuration. Quand allez-vous leur répondre ?

Réponse : nous allons regarder mais, de mémoire, ces sujets sont traités.

Informations direction : un collègue cadre A sera détaché à partir du 01/09/2022 à la DGAC

Les élu.e.s en CAPL A :

Jean-Jacques Bergougnoux et Julie Fauvel

Estelle Mollo-Gene en qualité d'experte

Les élu.e.s en CAPL C :

Hamid Belkasmi, Nadine Gleizes

Julie Fauvel et Estelle Mollo-Gene en qualité d'expertes.